



Annexe V : Charte de communication à l'usage des centres agréés



Il est créé pour le B2i adultes une charte nationale qui harmonise la communication sur l'offre de certification et s'applique à tous les centres agréés.

1 - Règle de dénomination et d'orthographe

Elle s'applique à tous les supports écrits, de communication interne ou externe, ainsi que sur les différents outils pédagogiques et de gestion. Il convient de respecter les majuscules et minuscules utilisées.

Formule abrégée

B2i® adultes : formule abrégée (titre et corps de texte)

Formule développée

Brevet Informatique et Internet adultes (titre et corps de texte)

2 – Le logo

Il est proposé un logo conçu en harmonie avec les logos B2i et C2i. Le logo est fourni en version jpg et illustratror.



Modalités d'utilisation

Quels que soient les supports, le logo utilise les couleurs définies au niveau national. Il doit toujours être associé avec le logo du centre agréé ou de l'institution qui certifie les compétences. Il est utilisé sur tous les supports officiels, promotionnels ou pédagogiques du B2i adultes. Il est placé de préférence en haut à droite des documents, le logo du centre étant placé en haut à gauche.

3 – Le bandeau graphique « Univers »

En complément des logos du centre et du B2i® adultes, il est proposé d'utiliser, si on le souhaite, un élément graphique pour agrémenter les documents promotionnels :



Exemple d'utilisation



4 – Le certificat de « centre agréé »

Les centres agréés doivent s'assurer que le certificat soit lisible et facilement identifiable sur les lieux d'accueil du public.